

Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE.
Le 14 Mars 2018.

L'an deux mil dix-huit, le 14 Mars, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'espace Daniel Buffière de Bassillac, sous la présidence de M. Michel BEYLOT, qui l'avait convoqué le 7 Mars dernier.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de :

BASSILLAC : BEYLOT Michel, BAGARD Jean-Philippe, BUFFIERE Gérard, CASTANIÉ Emilie, COUSTILLAS Gérard, GODART David, LECOLIER Thierry, NICOT Emmanuelle, PEAN Jacques, POMMIER Evelyne, SEGUIN Laëtitia, TARRADE Véronique, VARAILLAS Marie-Claude.

BLIS et BORN : DESPLAT Jean Claude, BOCQUET Jean, DAVID Philippe, DESMOND Isabelle, GRELLIER Pascal, VIRGO Serge.

EYLIAC : BONNET Jean-Pierre, LACOUR-COULON Stéphane, ALARD Philippe, CABARAT Marie-Christine, JUHEL Patricia, LUMELLO Cécile, POINOT Isabelle.

LE CHANGE : LARRE Martin, CAUCHETEUR Pascal, CHARENTON Michel, DULAPT Alexa, DUMEIN Georges.

MILHAC d'AUBEROCHE : BREAU Serge, CHARTROULE Sylvain, CHOULY Karine, DUVALEIX Jean-Louis, GREMAUD Aurélie, LACHAIZE Lionel, LAROUMAGNE Michel.

St ANTOINE d'AUBEROCHE : MOTTIER Stéphane, BOUCHER Jérôme, BRAJON Aurélie, CATTAI Samuel, DUMAS Claude, FAUCHER Gilles.

Absents ayant donné procuration

CORREIA Antonio à	BEYLOT Michel
GINESTAL Mylène à	GODART David
MAULIN Florence à	POMMIER Evelyne
SOURMAY Sylvain à	BAGARD Jean-Philippe
FAVARD Marie-France à	DULAPT Alexa
GANDOLFO Vincent à	DUMEIN Georges
SUDREAU Jean-Louis	LARRE Martin
FAURE Agnès à	GREMAUD Aurélie
FERMON Véronique à	CHOULY Karine
URSY Pascale à	BREAU Serge,
FERRAT Valérie à	BRAJON Aurélie
GONCALVES Antonio à	DUMAS Claude

Absents excusés : DEPARTOUT Séverine, CHABROL Philippe, LAPACHERIE Patrick.

Absents : AVOCAT Karine, LOPES Jean-Claude, DIVE Stéphanie, LABAT Mathieu, POIRIER-CARREAU Gaëlle, EYMERIC-DUVALEIX Fanny, GILLOT Daniel, GOMES FERREIRA Didier, LAMIT Patrick, SALINIER Isabelle, THIBEAUD Jean-Claude, AUDY Florian, BROUSSILLOU Alain, COUSTILLAS Hervé, DABJAT Jean-Pierre, L'HOTE Paulin, LOUSSOUARN Philippe, BENOIT-ROUBY Anne-Sophie, CHARENTON Pascale, LAMOURET Eric, VILLATE-TEXIER Laure, ANDRE Denis, LE ROUX Christian.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h30 par M. Michel BEYLOT, Maire qui:

- remercie les élus présents,
- vérifie que le quorum est atteint,
- énumère les procurations données par les conseillers absents,
- donne lecture de l'ordre du jour,
- propose de nommer M. Serge BREAU comme secrétaire de séance,
- propose de rajouter à l'ordre du jour :
 - o une dépense afférente à la réparation d'un point d'éclairage public pris en charge par le SDE mais avec une part résiduelle pour la Commune de 247 €
 - o le maintien de la semaine de 4,5 jours dans les écoles de Bassillac-et-Auberoche
- la proposition du secrétaire de séance et les rajouts à l'ordre du jour sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 Janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle

2018-016: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2017 qui s'établit ainsi :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées	3.656.930,98 €
	Recettes réalisées	3.829.575,87 €
	Résultat 2017	172.644,89 €
	Reprise du résultat excédentaire de 2016	668.075,28 €
	Excédent net au 31 décembre 2017	840.720,17 €

Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées	1.947.512,35 €
	Recettes réalisées	1.319.783,10 €
	Résultat 2017	-627.729,25 €
	Reprise du résultat déficitaire de 2016	-244.389,82 €
	Déficit net cumulé au 31 décembre 2017	-872.119,07 €

Restes à réaliser en INVESTISSEMENT	Restes à réaliser en DEPENSES	604.032,93 €
	Restes à réaliser en RECETTES	971.459,06 €
	Excédent des "restes à réaliser" 2017	367.426,13 €

Besoin net de la section d'INVESTISSEMENT	Ecart entre déficit net et restes à réaliser	-504.692,94 €
---	--	---------------

Affectation du résultat "Budget général" BASSILLAC 2017 au BP 2018

Affecté à l'investissement 2018 au R 1068	504.692,94 €
Affecté au fonctionnement 2018 au R 002	336.027,23 €
Excédent net 2017	840.720,17 €

Après avoir apporté les explications nécessaires, Monsieur le Maire quitte la pièce et Monsieur MOTTIER, Premier Adjoint, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-017- PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe « Locaux Commerciaux » qui s'établit ainsi :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées	5.168,06 €
	Recettes réalisées	19.683,33 €
	Résultat 2017	14.515,27 €
	Reprise du résultat net de 2016	0 €
	Excédent net au 31 décembre 2017	14.515,27 €

Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées	152.426,69 €
	Recettes réalisées	45.470,31 €
	Résultat 2017	-106.956,38 €
	Reprise du résultat déficitaire de 2016	-119.911,83 €
	Déficit net cumulé au 31 décembre 2017	-226.868,21 €

Restes à réaliser en INVESTISSEMENT	Restes à réaliser en DEPENSES	0,00 €
	Restes à réaliser en RECETTES	53.000,00 €
	Excédent des "restes à réaliser" 2017	53.000,00 €

Besoin net de la section d'INVESTISSEMENT	Ecart entre déficit net et restes à réaliser	-173.868,21 €
--	---	---------------

Affectation du résultat "Locaux Commerciaux" BASSILLAC 2017 au BP 2018

Affecté à l'investissement 2018 au R 1068	14.515,27 €
Affecté au fonctionnement 2018 au R 002	0,00 €
Résultat net 2017	-159.352,94 €

Après avoir apporté les explications nécessaires, Monsieur le Maire quitte la pièce et Monsieur MOTTIER, Premier Adjoint, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2017 tel que présenté ci-dessus

2018-018- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ASSAINISSEMENT qui s'établit ainsi :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées	1.984,00 €
	Recettes réalisées	80.339,85 €
	Résultat 2017	78.355,85 €
	Reprise du résultat excédentaire de 2016	833,38 €
	Excédent net au 31 décembre 2017	79.189,23 €

Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées	15.826,69 €
	Recettes réalisées	457.334,67 €
	Résultat 2017	441.507,98 €
	Reprise du résultat excédentaire de 2016	1.551,66 €
	Excédent net cumulé au 31 décembre 2017	443.059,64 €

Restes à réaliser en INVESTISSEMENT	Restes à réaliser en DEPENSES	321.687,89 €
--	--------------------------------------	--------------

	Restes à réaliser en RECETTES	147.400,00 €
	Déficit des "restes à réaliser" 2017	-174.287,89 €

Besoin net de la section d'INVESTISSEMENT	Ecart entre excédent net et restes à réaliser	268.771,75 €
--	--	--------------

Affectation du résultat "Budget Assainissement" 2017 au BP 2018
--

	Affecté à l'investissement 2018 au R 1068	0,00 €
	Affecté au fonctionnement 2018 au R 002	79.189,23 €
Excédent net cumulé (fonctionnement + investissement) 2017		347.950,98 €

Après avoir apporté les explications nécessaires, Monsieur le Maire quitte la pièce et Monsieur MOTTIER, Premier Adjoint, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe ASSAINISSEMENT tel que présenté ci-dessus,

2018-019- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ALSH

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2017 qui s'établit ainsi :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées	3.656.930,98 €
	Recettes réalisées	3.829.575,87 €
	Résultat 2017	172.644,89 €
	Reprise du résultat excédentaire de 2016	668.075,28 €
	Excédent net au 31 décembre 2017	840.720,17 €

Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées	1.947.512,35 €
	Recettes réalisées	1.319.783,10 €
	Résultat 2017	-627.729,25 €
	Reprise du résultat déficitaire de 2016	-244.389,82 €
	Déficit net cumulé au 31 décembre 2017	-872.119,07 €

Restes à réaliser en INVESTISSEMENT	Restes à réaliser en DEPENSES	604.032,93 €
	Restes à réaliser en RECETTES	971.459,06 €
	Excédent des "restes à réaliser" 2017	367.426,13 €

Besoin net de la section d'INVESTISSEMENT	Ecart entre déficit net et restes à réaliser	-504.692,94 €
--	---	---------------

Affectation du résultat "Budget général" 2017 au BP 2018

Affecté à l'investissement 2018 au R 1068	504.692,94 €
Affecté au fonctionnement 2018 au R 002	336.027,23 €
Excédent net 2017	840.720,17 €

Après avoir apporté les explications nécessaires, Monsieur le Maire quitte la pièce et Monsieur MOTTIER, Premier Adjoint, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-020- TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à compter du 1^{er} Janvier 2018 d'appliquer les tarifs de location des différentes salles communales comme indiqué ci-dessous :

BASSILLAC

SALLE DES FETES	BASSILLAC			HORS BASSILLAC	
	Particuliers	Associations	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Durée de mise à disposition	du vendredi 14h00 au dimanche 24h00		4h00 matin ou après-midi	du vendredi 14h00 au dimanche 24h00	4h00 matin ou après-midi
Salle polyvalente	176,00 €	2 fois/an gratuite puis 176,00 €	50,00 €	427,00 €	150,00 €
Cuisine	30,00 €	2 fois/an gratuite puis 30,00 €	30,00 €	75,00 €	75,00 €
Vaisselle	de 1 à 50 couverts			0,76 € le couvert	
	de 51 à 100 couverts			0,61 € le couvert	
	de 101 à 150 couverts			0,46 € le couvert	
CAUTION UNIQUE DE 300,00 €					

CENTRE SOCIOCULTUREL	TARIF WEEK-END	TARIF SEMAINE	CAUTION
Galerie pour expositions	160,00 €	230,00 €	200,00 €
Auditorium pour conférences	540,00 €		500,00 €
Auditorium + Salles des fêtes pour Congrès	770,00 €		700,00 €

BLIS ET BORN

SALLE DES FETES	BLIS ET BORN		HORS BLIS ET BORN
	Particuliers	Associations	Particuliers
Salle + Vaisselle	200,00 €	50,00 €	300,00 €
Option ménage	50,00 €	50,00 €	80,00 €
CAUTION UNIQUE DE 1000,00 €			

EYLIAC

SALLE DES FETES	EYLIAC		HORS EYLIAC
	Particuliers	Associations	Particuliers
Du 01/04 au 30/09	150,00 €	gratuit	350,00 €
Du 01/10 au 31/03	170,00 €	gratuit	370,00 €
Option ménage	50,00 €	50,00 €	50,00 €
CAUTION UNIQUE DE 500,00 €			

LE CHANGE

SALLE DES FETES	LE CHANGE		HORS LE CHANGE
	Particuliers	Associations	Particuliers
Salle	122,00 €	gratuit	244,00 €
Vaisselle	15,00 €	gratuit	15,00 €
Tables et bancs	30,00 €	gratuit	30,00 €
1 table + 2 bancs	3,00 €	gratuit	3,00 €
Option ménage	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Chapiteau	100,00 €	gratuit	Non disponible

MILHAC d'AUBEROCHE

SALLES DES FETES	MILHAC		HORS MILHAC		CAUTION
	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations	
Espace Socio-Educatif	200,00 €	gratuit	400,00 €	200,00 €	700,00 € + 80,00 €
Petite salle	50,00 €	gratuit	50,00 €	200,00 €	80,00 €

SAINT ANTOINE d'AUBEROCHE

SALLE DES FETES	SAINT ANTOINE		HORS SAINT ANTOINE
	Particuliers	Associations	Particuliers
Salle 1 journée	100,00 €	gratuit	150,00 €
Salle 2 journées	250,00 €	gratuit	250,00 €
CAUTION UNIQUE DE 500,00 €			

2018-021- APPROBATION du COMPTE de GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier étant en tous points identique au Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire, ce dernier demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Compte de Gestion 2017 **du Budget Principal** dressé par Monsieur le Trésorier Municipal.

2018-022- APPROBATION du COMPTE de GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier étant en tous points identique au Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire, ce dernier demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Compte de Gestion 2017 **du Budget Annexe Assainissement** dressé par Monsieur le Trésorier Municipal.

2018-023- APPROBATION du COMPTE de GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier étant en tous points identique au Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire, ce dernier demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Compte de Gestion 2017 **du Budget Annexe Locaux Commerciaux** dressé par Monsieur le Trésorier Municipal.

2018-024- APPROBATION du COMPTE de GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE ALSH

Le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier étant en tous points identique au Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire, ce dernier demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe ALSH dressé par Monsieur le Trésorier Municipal.

2018-025- DEMANDE de CONVENTIONNEMENT au TITRE des APL – LOGEMENT SOCIAL de St ANTOINE d'AUBEROCHÉ

M. Mottier rappelle à l'Assemblée qu'elle a voté, lors du précédent Conseil Municipal, la demande de conventionnement avec la CAF de Dordogne puis avec l'ANAH au titre des APL.

Or, il s'avère en définitive que ce conventionnement doit être signé avec la D.D.T.

Aussi, est-il nécessaire que le Conseil Municipal se prononce à nouveau sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de la demande de conventionnement,
- AUTORISE M. le Maire à effectuer la demande de conventionnement du logement social de St Antoine d'Auberoche auprès de la D.D.T.,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2018-026- ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL LIEU-DIT LA PEYRADE – BLIS ET BORN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une partie du chemin rural, localisée section D au plan cadastral de la commune déléguée de BLIS-ET-BORN, au lieu-dit La Peyrade, sur une longueur de 160 ml, dessert la propriété de Monsieur Jean-Jacques LACOUR-COULON et se termine à hauteur de la propriété de Monsieur Jean DUVALEIX dont la propriété est desservie par la voie communale n°8.

Cette partie du chemin n'est aujourd'hui plus visible sur les lieux et est désormais désaffectée.

L'aliénation d'une partie de ce chemin rural, prioritairement à Monsieur Jean-Jacques LACOUR-COULON, apparaît bien comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE l'aliénation d'une partie du Chemin Rural au lieu-dit « La Peyrade », sis à Blis-et-Born au profit de Monsieur Jean-Jacques LACOUR-COULON,
- DEMANDE la nomination d'un commissaire enquêteur,
- DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie dudit chemin rural, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2018-027- ANNULATION DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX A LA CANTINE ET SUR DES BATIMENTS SCOALIRES – BLIS ET BORN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des subventions avaient été accordées à la commune déléguée de BLIS-ET-BORN, avant la création de la Commune Nouvelle, aux fins de travaux sur des bâtiments scolaires et à la cantine.

Hors ceux-ci n'ayant pas été réalisés et les subventions étant trop anciennes, il est aujourd'hui nécessaire de les annuler auprès des financeurs.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE l'annulation de la demande de subvention au titre de la DETR et du Contrat d'Objectif pour des travaux de mise aux normes de la cantine scolaire de Blis-et-Born,
- DECIDE l'annulation de la demande de subvention au titre du Contrat d'Objectif pour des travaux sur des bâtiments scolaires de Blis-et-Born.

2018-028- MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4,5 JOURS DANS LES ECOLES DE BASSILLAC-ET-AUBEROCHE

Monsieur Serge BREAU informe l'assemblée des résultats de la consultation des parents d'élèves de toutes les écoles de la Commune sur la question du passage à la semaine de 4 jours ou au maintien de la semaine de 4,5 jours.

Il rappelle aux conseillers municipaux que les Conseils d'écoles se sont également prononcés après la consultation des parents d'élèves.

Il ressort de cette démarche que l'ensemble des personnes intéressées ont choisi de conserver la semaine de 4,5 jours.

Monsieur BREAU précise qu'en cas de non modification de la durée hebdomadaire de scolarité, il est inutile de demander de dérogation auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le maintien de la semaine d'école à 4,5 jours dans toutes les écoles de la Commune,

2018-029- CREATION D'UNE OPERATION N° 25 "ACCESSIBILITE" AU BUDGET INVESTISSEMENT

Monsieur Stéphane MOTTIER informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer une nouvelle opération en section d'investissement par rapport à l'accessibilité des bâtiments et des lieux communaux.

Celle-ci portera le n° 25 et sera dénommée "ACCESSIBILITE" ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création en section d'investissement de l'opération n° 25 intitulée "ACCESSIBILITE".

2018-030- RAPPORT d'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

2018-031- RENOUELEMENT du FOYER n° 0103 – LOTISSEMENT de PINSAC - BASSILLAC

La commune de BASSILLAC & AUBEROCHE est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

Renouvellement foyer n° 0103 – lotissement Pinsac

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **654,37 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 45% de la dépense net HT, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance – solution LED).

La commune de BASSILLAC & AUBEROCHE s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de BASSILLAC & AUBEROCHE s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DONNE mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- APPROUVE le dossier qui lui est présenté,
- S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- S'ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.
- S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de BASSILLAC & AUBEROCHE.
- ACCEPTE de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

QUESTIONS DIVERSES :

ESPACE de VIE SOCIALE :

Emilie Castanié informe l'Assemblée qu'une réunion des associations de BASSILLAC & AUBEROCHE aura lieu le 26 mars prochain afin de leur présenter l'espace de la vie sociale et son fonctionnement. Une plaquette de présentation est en cours d'élaboration. Un forum des associations devrait avoir lieu début juin.

Michel Beylot précise que 2018 devra être l'année de l'appropriation de la commune nouvelle par les habitants et que l'Espace de Vie Sociale en sera le pilier.

L'EVS devra :

- essayer de faire travailler les associations ensemble,
- faire découvrir le territoire aux enfants (écoles, ALSH),
- constituer un comité de pilotage ou d'administration constitué d'élus, de représentants des associations et d'habitants;

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE de PRET :

Emilie Castanié informe l'assemblée que depuis la création de la commune nouvelle, la collectivité a changé de strate de population, ce qui se traduit pour la BDP par de nouvelles dispositions en termes d'équipement et de gestion de nos points relais.

Au travers d'une convention, la BDP demande à la collectivité de prévoir :

- Un local de 200m²,
- L'embauche d'un agent à mi-temps assisté d'un bénévole,
- D'ouvrir au moins 10 heures par semaines le point bibliothèque,
- D'acquérir des livres à hauteur de 2€ par habitant, soit près de 9.000€.

Après négociation avec la DBP, compte tenu de la configuration particulière de notre commune nouvelle, celle-ci a accepté que l'on continue à fonctionner comme auparavant sans signer ladite convention. Toutefois, il est nécessaire de constituer un groupe de travail afin de définir les modalités de fonction de ce service au sien de BASSILLAC & AUBEROCHE.

Pour information, en partenariat avec la BDP, le 25 mai prochain à 18h30 une animation intitulée "Etranges lectures" aura lieu à l'espace Buffière avec un auteur Irakien.

AVENIR de BASSILLAC & AUBEROCHE :

Michel Beylot rappelle que l'avenir de BASSILLAC & AUBEROCHE est confronté à deux contraintes que nous devons transformer en un atout pour notre commune nouvelle :

- La loi SRU, qui nous oblige à construire des logements sociaux. Nous devons les répartir sur le territoire pour préserver en outre nos écoles. BASSILLAC & AUBEROCHE étant aujourd'hui la plus grande commune de l'agglomération apporte de la richesse à celle-ci.
- Le contournement EST de l'agglomération devra être intégré dans le futur PLUi qui est en cours d'élaboration. Nous devons être capables d'en faire une opportunité, notamment, en matière d'emploi.

Ces deux points seront débattus lors du prochain séminaire des élus de BASSILLAC & AUBEROCHE.

Stéphane Mottier, la loi SRU va dynamiser notre commune, mais il ne faudra pas l'aborder de la même façon à Bassillac et dans les autres communes qui ne disposent pas des mêmes services. Cela va alimenter nos écoles, pour ce qui est du transport aujourd'hui en pointillé à Bassillac et inexistant dans les autres communes, ça ne devrait rien changer.

RYTHMES SCOLAIRES :

Serge Breaux informe l'assemblée des résultats de la consultation des familles qui se décomposent de la façon suivante :

	Familles consultées	Votants	Taux de participation	Bulletins blancs		Semaine de 4,5 jours		Semaine de 4 jours	
				Nbre	%	Pour	%	Pour	%
BASSILLAC	129	110	85,27%	2	1,82%	67	60,91%	41	37,27%
EYLIAC	38	30	78,95%	0	0,00%	18	60,00%	12	40,00%
MILHAC d'Aub.	47	38	80,85%	0	0,00%	24	63,16%	14	36,84%
Total B. & A.	214	178	83,18%	2	1,12%	109	61,24%	67	37,64%
BLIS et BORN	26	24	92,31%	0	0,00%	9	37,50%	15	62,50%
CUBJAC	33	31	93,94%	0	0,00%	16	51,61%	15	48,39%
LE CHANGE	47	33	70,21%	0	0,00%	19	57,58%	14	42,42%
Total RPI Cubjac	106	88	83,02%	0	0,00%	44	50,00%	44	50,00%
TOTAL GENERAL	320	266	83,13%	2	0,75%	153	57,52%	111	41,73%

Les conseils d'écoles de Bassillac et Eyliac/Milhac se sont prononcés favorablement au maintien de la semaine de 4,5 jours.

Le conseil d'écoles du RPI de Cubjac doit avoir lieu le 22 mars prochain.

Personne ne souhaitant s'exprimer et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.